RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Normandie

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES DE NORMANDIE (CAEN)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1142-1, L. 1142-2, L. 1142-4 à L. 1142-8, R. 1114-1 à R. 1114-4 et R. 1142-4-1 à R. 1142-18 et D. 1142-1 et suivants ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

Vu le décret n°2012-298 du 2 mars 2012 modifiant le dispositif de règlement amiable des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;

Vu le décret n°2014-19 du 9 janvier 2014 portant simplification et adaptation des dispositifs d'indemnisation gérés par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;

Vu le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des deux CCI normandes dont celle de Caen ;

Vu la candidature de Madame Marianne THEVENY proposée par l'association l'UDAF de la Manche sur la plateforme démarches simplifiées le 17 septembre 2024 ;

Vu la candidature de Madame Sylvie GAREAU proposée par l'association VMEH du Calvados sur la plateforme démarches simplifiées le 25 septembre 2024 ;

Vu le courriel du 6 décembre 2024 de Madame Bénédicte GASTEBOIS attestant de sa démission ;

Vu le courriel du 9 décembre 2024 de la FHF Normandie informant les services de l'ARS de la nécessité de remplacer Madame Marie DE LACLOS qui n'exerce plus en Normandie ;

Vu le courriel du 3 janvier 2025 de la FHF Normandie confirmant la candidature de Madame Laure SALLES en tant que titulaire et la candidature de Madame Laure DE NOINVILLE en tant que suppléante ;

Vu l'attestation du 10 janvier 2025 du président de l'Union régionale UFC de Normandie transmise par

courriel le 14 janvier 2025 et proposant au titre d'un trinôme de représentants des usagers : Monsieur Nicolas VINCENT en tant que titulaire, Monsieur Jacky HEBERT en tant que 1er suppléant et Monsieur Bernard LAMBERT en tant que 2ème suppléant ;

Vu le courriel de l'AREDOC du 27 janvier 2025 proposant la candidature de Madame Alexandra ROSLANOWICK en tant que deuxième suppléante de Madame Soraya BELAZIZ ;

Considérant les propositions de désignation transmises par les associations et organisations concernées, ainsi que les avis recueillis conformément à l'article R. 1142-5 du code de santé publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de Normandie (Caen) est complétée ou modifiée comme suit :

I – Au titre de représentants d'usagers proposés par des associations d'usagers du système de santé ayant fait l'objet d'un agrément :

- Monsieur Nicolas VINCENT est désigné en tant que titulaire ; de Monsieur Jacky HEBERT ;
- Monsieur Jacky HEBERT est désigné en tant que premier suppléant de Monsieur Nicolas VINCENT ;
- Monsieur Bernard LAMBERT est désigné en tant que deuxième suppléant de Monsieur Nicolas VINCENT ;
- Madame Marianne THEVENY est désignée en tant que seconde suppléante de Madame Réjane TURGIS ;
- Madame Sylvie GAREAU est désignée en tant que seconde suppléante de Madame Annie LECONTE.

III – Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

1) – Un responsable d'établissement public de santé :

- Madame Laure SALLES est désignée en tant que titulaire en remplacement de Madame Bénédicte GASTEBOIS ;
- Madame Laure DE NOINVILLE est désignée en tant que 1ère suppléante de Madame Laure SALLES, en remplacement de Madame Marie DE LACLOS.

V – Au titre des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 :

- Madame Alexandra ROSLANOWICK est désignée en tant que 2nde suppléante de Madame Soraya BELAZIZ.

ARTICLE 2 : Le mandat des membres est de trois ans.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3/02/2025

Le Directeur général,

François MENGIN LECREULX

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CAEN)

I – Au titre de représentants d'usagers proposés par des associations d'usagers du système de santé ayant fait l'objet d'un agrément au niveau régional dans les conditions prévues à l'article L 1114-1 ou ayant fait l'objet d'un agrément national et ayant une représentation au niveau régional :

TITULAIRE	Monsieur Nicolas VINCENT, proposé par l'association de l'Union régionale UFC Que choisir de Normandie ;
1er SUPPLEANT	Monsieur Jacky HEBERT, proposé par l'association de l'Union régionale UFC Que choisir de Normandie ;
2nd SUPPLEANT	Monsieur Bernard LAMBERT, proposé par l'association de l'Union régionale UFC Que choisir de Normandie.
TITULAIRE	Madame Annie LECONTE, proposée par l'Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie ;
1er SUPPLEANT	Madame Martine LECHARPENTIER, proposée par l'Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie ;
2nd SUPPLEANT	Madame Sylvie GAREAU, Proposée par l'association « Visite des malades en établissements hospitaliers et des résidents en EHPAD » (VMEH) du Calvados.
TITULAIRE	Madame Réjane TURGIS, Proposée par l'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) ;
1er SUPPLEANT	Monsieur Serge GOUYE, Proposé par l'association France Rein,
2nd SUPPLEANT	Marianne THEVENY, proposée par l'Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie.

II- Au titre des professionnels de santé :

1) Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral :

TITULAIRE	Monsieur le Docteur Arnaud BEQUIGNON, désigné après avis de l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URML) de Normandie ;
1er SUPPLEANT	Monsieur le Docteur Georges GUERIN-WALLNER, désigné après avis de l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URML) de Normandie ;
2ème SUPPLEANT	En attente de désignation.

2) Un praticien hospitalier

TITULAIRE	Madame le Docteur Frédérique PAPIN-LEFEBVRE, désignée après avis de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers (INPH) ;
1er SUPPLEANT	En attente de désignation ;
2nd SUPPLEANT	En attente de désignation.

III – Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

1) – Un responsable d'établissement public de santé :

TITULAIRE	Madame Laure SALLES, proposée par la Fédération hospitalière de France (FHF) de Normandie ;
1er SUPPLEANT	Madame Laure DE NOINVILLE, proposée par la Fédération hospitalière de France (FHF) de Normandie ;
2nd SUPPLEANT	en attente de désignation.

2) Deux responsables d'établissements de santé privés :

- Etablissement à but privé non lucratif

TITULAIRE	Madame Myriam KRIKORIAN, désignée par la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) de Normandie ;
1er SUPPLEANT	Madame Corinne LARMOIRE, désignée par la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) de Normandie ;
2nd SUPPLEANTE	Docteur Caroline DIGEON-ROUXEL, désignée par la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) de Normandie.

- Etablissement à but privé lucratif

TITULAIRE	Madame Béatrice LE GOUPIL, désignée par la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) de Normandie ;
1er SUPPLEANT	Monsieur Dominique GUERARD, désigné par la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) de Normandie ;
2nd SUPPLEANT	En attente de désignation.

IV – Au titre de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales :

TITULAIRE	Monsieur Sébastien LELOUP, Directeur de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales, ou son représentant.

V – Au titre des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 :

TITULAIRE	Madame Soraya BELAZIZ, représentante de la société SHAM ;
1er SUPPLEANT	Madame Marie-Astrid BESNARD, représentante de la société PANACEA assurances ;
2nd SUPPLEANT	Madame Alexandra ROSLANOWICK, Représentant de la société MACSF.

VI – Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels :

TITULAIRE	Madame Chantal FITZENBERGER, sage-femme ;
1er SUPPLEANT	En attente de désignation ;
2nd SUPPLEANT	En attente de désignation.

TITULAIRE	En attente de désignation ;
1er SUPPLEANT	En attente de désignation ;
2nd SUPPLEANT	En attente de désignation.